

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Veauane : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A5	Commune	Servitude pour le passage de canalisations d'assainissement sur terrains privés - parcelle ZC n°219	Arrêté préfectoral	09-5555	03-12-2009
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - TAIN- ROMANS	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-014	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - B1	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-014	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - SocietePipelineSudEuropeen	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-014	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - ODC_Beaumont_Oytier	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-014	02-10-2018
I3	GRT Gaz Région Rhône Méditerranée	SUP représentée en encart - Antenne de TAIN L'HERMITAGE	Autre	inconnu	05-12-1975
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen PL3 (Fos-St Quentin) et installations annexes	Non renseigné	inconnu	18-12-1970
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen PL2 (Fos-Oberoffen sur Moder) et installations ann	Non renseigné	inconnu	18-12-1970
I3	Société du pipeline Méditerranée-Rhône SPMR	SUP représentée en encart - Pipeline Méditerranée RHÔNE Canalisation B1 et installations annexes	Non renseigné	inconnu	29-02-1968
I3	Société Trapil - Oléoducs de Défense Commune	SUP représentée en encart - Oléoduc de Défense Commune (O.D.C.) / MARSEILLE - LANGRES et installati	Décret	6382	03-05-1963
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen PL1 (Fos-Kalsruhe) et installations annexes	Non renseigné	inconnu	16-12-1960
PM1	DDT de la Drôme - Service Aménagement, Territoires et Risques	PPRN inondation sur la commune de Chanos-Curson	Arrêté préfectoral	2013206-0014	25-07-2013
PM3	DDT de la Drôme - Service Aménagement, Territoires et Risques	PPRT CHEDDITE-FRANCE sur la commune de Clérieux	Arrêté préfectoral	2011 356-0006	22-12-2011
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunicationF037 - Tournon - Romans	Arrêté préfectoral	inconnu	--

Type	Gestionnaire	Description	Type d'assiette	Type de ligne	Tension (KVolts)	Groupe de Maintenance Réseau RTE
I4	RTE	I4_444619258_CHAFFL71COULA_ass	Zone de protection	Aérien	400	GMR Dauphiné
I4	RTE	I4_444619258_B0MONL62GAMPA_ass	Zone de protection	Aérien	225	GMR Dauphiné
I4	RTE	I4_444619258_B0MONL61ZCPB5_ass	Zone de protection	Aérien	225	GMR Dauphiné
I4	RTE	I4_444619258_B0MONL72CHAFF_ass	Zone de protection	Aérien	400	GMR Dauphiné
I4	RTE	I4_444619258_CURSOL31ZVANE_ass	Zone de protection	Aérien	63	GMR Dauphiné
I4	RTE	I4_444619258_B0MONL32CURSO_ass	Zone de protection	Aérien	63	GMR Dauphiné
I4	RTE	I4_444619258_B0MONL61GERVA_ass	Zone de protection	Aérien	225	GMR Dauphiné
I4	RTE	I4_444619258_B0MONL31TAIN_ass	Zone de protection	Aérien	63	GMR Dauphiné

Servitudes d'Utilité Publique

(hors catégories I1, I3 et I5, relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques représentées sur plan en encart)

Légende

- Servitudes opposables sur le territoire communal
A1: Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise de l'écoulement d'eau.
PPR: PM1: Plan de prévention des risques naturels ou miniers
PPRT: PM3: Plan de prévention des risques technologiques
I4: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
A5: Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.
PT3: Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Limites administratives section cadastrale

Encart Servitudes d'Utilité Publique relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques. 1:25 000. Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).

